

## VZ Fondation collective

VZ Fondation collective assure les parts de salaire supérieures à 129'060 CHF et propose aux personnes assurées des possibilités d'investissement individuelles et des économies fiscales potentielles.

<b>Création</b>	1995
<b>Nombre de preneurs de prévoyance</b>	2'152
<b>Nombre d'entreprises affiliées</b>	607
<b>Total du bilan en CHF</b>	623,8 mio.
<b>Réassurance</b>	Risques de décès et d'invalidité
<b>Réassureur</b>	Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA
<b>Autorité de surveillance</b>	BVG- und Stiftungsaufsicht des Kantons Zürich (BVS)
<b>Direction</b>	VZ Prévoyance SA
<b>Gérant de fortune</b>	VZ Fondation de placement VZ Banque de Dépôt SA
<b>Expert de CP</b>	Allvisa SA (Zurich)
<b>Organe de révision</b>	Ernst & Young SA
<b>Conseil de fondation</b>	Andy Böckli (président), Cornelia Nestic, Frank Powa, André Gamma, René Eisenring

Etat : mars 2021

### Possibilités d'investissement

Les personnes assurées profitent directement du succès de la stratégie d'investissement qu'elles ont choisie. Conformément aux prescriptions légales, la stratégie est définie en fonction de la tolérance aux risques de la personne assurée. Un compte d'intérêts et dix stratégies d'investissement différentes sont disponibles.

- **Approche core-satellite** : l'investissement « core » est effectué au moyen de produits passifs avantageux au niveau des coûts tels que des Exchange Traded Funds (ETF) et d'autres fonds indiciels. Des placements collectifs gérés activement sont utilisés sur des segments pour lesquels une approche active est rentable.
- **Portefeuilles mixtes passifs** : l'investissement est réalisé au moyen de produits indiciels avantageux.

La personne assurée peut définir la date de l'investissement, modifier sa stratégie d'investissement sur VZ Portail financier et investir dans des fonds indiciels avantageux.

### Avantages

- **Economie de coûts** : VZ Fondation collective propose des frais de gestion peu élevés et des primes de risque avantageuses grâce à une bonne structure de risque.
- **Flexibilité** : au niveau de l'entreprise, des plans de prévoyance individuels et, au niveau des personnes assurées, différentes possibilités d'investissement permettent à VZ Fondation collective d'être flexible. Jusqu'à trois plans d'épargne différents sont proposés. L'avoir de vieillesse peut être perçu sous forme de capital, de rente ou sous forme mixte.
- **Économies fiscales** : en augmentant leurs cotisations d'épargne, les cadres dirigeants ont la possibilité d'accroître leur potentiel de rachat et de réduire leur revenu imposable.
- **Protection du capital** : en cas de décès de la personne assurée, VZ Fondation collective verse aux survivants, en plus des prestations de rente, l'intégralité du capital, rachats volontaires inclus.
- **Transparence** : sur VZ Portail financier, les investisseurs enregistrés peuvent vérifier l'état de leur dépôt à tout moment et adapter leur stratégie d'investissement. VZ élabore régulièrement des reportings clairs.
- **Indépendance** : VZ Fondation collective ne dispose pas de produits de placement maison. L'offre la plus attractive pour le client est sélectionnée, indépendamment du prestataire.

### Pour être bien conseillé

Avez-vous des questions ou souhaitez en apprendre davantage sur notre offre ?  
Contactez-nous pour fixer un entretien sans engagement.

**VZ Fondation collective**  
Téléphone : 021 341 30 30  
E-mail : [prevoyance@vzch.com](mailto:prevoyance@vzch.com)

